MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Service du Commissariat des Armées
Plate-forme Commissariat Ouest (Rennes)
Division Achats Publics
Bureau Achats Fournitures et Services

PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST
Quartier Foch - BP 22
35998 RENNES CEDEX 9

MARCHÉ MULTISERVICES

Objet de l'accord-cadre :

Gestion et exécution de multiservices au profit du Groupement de Soutien Commissariat de Bourges (GSC BRG).

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES SPECIFIQUES

CCTPS

Poste 6

Traitement des déchets au profit de l'IGESA

Suivi des modifications

Version	Document	Date	Nature des modifications

Nota : les modifications sont marquées en marge droite.

SOMMAIRE

1. OBJET – NATURE ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS 4

1.1. Objet 4

1.2. Nature et étendue des prestations 4

2. DÉFINITION DES PRESTATIONS 4

2.1. Prestations forfaitaires 4

2.1.1. Mise à disposition et mise en place de conteneurs et bennes 4

2.1.1.1. En début d'exécution du marché 4

2.1.1.2. En fin d'exécution du marché 4

2.1.2. Entretien et maintenance des conteneurs et bennes 4

2.1.3. Tri sélectif, collecte, transport et traitement des déchets 4

2.2. Prestations hors forfait 4

3. EXIGENCES OPERATIONNELLES 4

3.1. Mise à disposition et mise en place de conteneurs et bennes 4

3.2. Entretien et maintenance des conteneurs et bennes 5

3.3. Tri sélectif, collecte, transport et traitement des déchets 5

3.3.1. Tri sélectif 5

3.3.2. Collecte, transport et traitement des déchets 5

3.3.3. Registre et bordereaux de suivi des déchets 5

3.3.3.1. Registre de suivi des déchets 5

3.3.3.2. Bordereaux de suivi des déchets (BSD) 6

4. VOLUME DE LA PRESTATION 6

5. CONTRAINTES SPÉCIFIQUES 6

6. REPORTING 6

7. ANNEXES 6

Annexe 1 : Type, nombre et fréquences d'enlèvement des conteneurs 7

Annexe 2 : Plan des emplacements sur site 8

1. OBJET – NATURE ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS

1.1. Objet

Le présent CCTPS présente les dispositions spécifiques du poste 6 : Traitement des déchets au profit de l'IGESA**.**

1.2. Nature et étendue des prestations

Le Titulaire assure pour le compte du Bénéficiaire les prestations suivantes :

- la mise à disposition et la mise en place de conteneurs et bennes,
- l'entretien et la maintenance des conteneurs et bennes,
- le tri sélectif, la collecte, le transport et le traitement des déchets.

2. DÉFINITION DES PRESTATIONS

2.1. Prestations forfaitaires

Les prestations forfaitaires font l'objet d'un bon de commande sur la base des prix forfaitaires.

2.1.1. Mise à disposition et mise en place de conteneurs et bennes

2.1.1.1. En début d'exécution du marché

Dès le début d'exécution du marché, le Titulaire met à disposition l'ensemble des conteneurs et bennes détaillé en Annexe 1 au présent CCTPS et les met en place suivant le plan des emplacements sur site défini en Annexe 2 au présent CCTPS.

2.1.1.2. En fin d'exécution du marché

En fin d'exécution du marché, le Titulaire fait retirer du site l'ensemble de ses conteneurs et bennes.

2.1.2. Entretien et maintenance des conteneurs et bennes

Le Titulaire entretient et maintient en condition opérationnelle l'ensemble des conteneurs et bennes qu'il met à disposition.

2.1.3. Tri sélectif, collecte, transport et traitement des déchets

Le Titulaire effectue le tri sélectif, la collecte, le transport et le traitement des déchets en respectant les fréquences d'enlèvement indiquées en Annexe 1 au présent CCTPS.

2.2. Prestations hors forfait

Les prestations hors forfait font l'objet d'un bon de commande sur la base du bordereau de prix unitaires (BPU) ou sur devis du Titulaire.

3. EXIGENCES OPERATIONNELLES

3.1. Mise à disposition et mise en place de conteneurs et bennes

Les conteneurs et bennes doivent être identifiables selon le type de déchets qu'ils recueillent.

3.2. Entretien et maintenance des conteneurs et bennes

Les équipements mis en place par le Titulaire doivent rester opérationnels durant toute la durée du marché.

Le Titulaire doit s'assurer de la propreté des équipements ainsi que celle des abords immédiats.

Les équipements sont nettoyés et désinfectés pendant la période de basse activité estivale.

Le Titulaire remplace dans un délai maximum de 2 jours ouvrés tout conteneur ou benne constatés défectueux.

3.3. Tri sélectif, collecte, transport et traitement des déchets

3.3.1. Tri sélectif

Le Titulaire veille à ce que le tri sélectif des déchets mis en place par le Bénéficiaire soit bien respecté et l'informe de tout écart.

3.3.2. Collecte, transport et traitement des déchets

La planification des enlèvements s'effectue à la demande du Bénéficiaire.

La fréquence de collecte et d'évacuation des déchets doit être ajustée en fonction du volume de déchets produits, par conséquent, les conteneurs doivent être vidés en fonction de leur remplissage, et après accord du Bénéficiaire.

Tout enlèvement doit être validé par le Bénéficiaire, outre les fréquences d'enlèvement définies, les collectes et évacuations sont effectuées en fonction du remplissage des conteneurs.

Le Titulaire veille à ce que, lors de la collecte, des déchets ne soient pas répandues sur le site.

3.3.3. Registre et bordereaux de suivi des déchets

Le Titulaire assure pour le compte du Bénéficiaire le suivi historique des déchets depuis leur production jusqu'à leur destination finale.

3.3.3.1. Registre de suivi des déchets

Le registre de suivi des déchets est établi par le Titulaire, de préférence via un logiciel ou via un fichier format « Excel » ou équivalent.

Le Titulaire tient à jour ce registre de suivi des déchets qui mentionne les informations suivantes :

- Dates : production, collecte, transport, traitement,
- Nature du déchet : composition et dangerosité,
- Quantité : poids et volume estimés ou mesurés,
- Origine : lieu de production,
- Destination : nom et adresse de l'installation de traitement ou de valorisation,
- Transporteur : nom et adresse de l'entreprise de transport,
- Numéro du bordereau de suivi des déchets (BSD),
- Type de traitement final : réemploi, recyclage, valorisation énergétique, ou élimination.

3.3.3.2. Bordereaux de suivi des déchets (BSD)

Le Titulaire remet dès que possible au Bénéficiaire les différents BSD.

Les BSD doivent indiqués les éléments suivants :

- Contrats avec les prestataires de gestion et traitement des déchets,
- Bons de passage lors de chaque enlèvement, indiquant la catégorie de déchet, la date et l'heure,
- Bons de pesée par catégorie de déchets collectés. Si le suivi des quantités n'est pas réalisable ou fiable, le Titulaire doit l'indiquer et fournir des poids estimatifs.

4. VOLUME DE LA PRESTATION

Le volume de la prestation est indiqué en Annexe 1 au présent CCTPS.

5. CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

Néant

6. REPORTING

Le Titulaire présente lors des réunions mensuelles d'activités (RMA) le reporting suivant :

- Un tableau de suivi des enlèvements réalisés mois par mois par catégorie de déchets est demandé. Ce document doit également indiquer le nombre contractuel de levées par an, le cumul annuel des levées réalisées, les reliquats éventuels de l'année précédente et le solde restant à utiliser sur l'année en cours.

- En cas d'enlèvement non effectué dans un délai raisonnable par rapport à la date de demande, un plan d'action détaillé est réalisé.

- Annuellement, les volumes, poids par famille de matières doivent être présentés.

7. ANNEXES

Annexe 1 : Type, nombre et fréquences d'enlèvement des conteneurs

Annexe 2 : Plan des emplacements sur site

Annexe 1 : Type, nombre et fréquences d'enlèvement des conteneurs

Nature des déchets	Type de conteneurs	Qté	Fréquence d'enlèvement/transport/traitement
Papier / Carton	Conteneur fermé 5000 litres	1	12 fois par an
Divers non recyclable et non dangereux	Conteneur fermé 1000 litres	4	1 fois par semaine
Recyclable	Conteneur 5000 litres	1	7 fois par an
Verre	Conteneur 3000 litres	1	1 fois par an
Biodéchets	Caisse-palette 500 litres	1	1 fois par semaine

Annexe 2 : Plan des emplacements sur site

